

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS



SÉANCE ORDINAIRE 8 JUIN 2021

1.- Ordre du jour

Accepté tel que rédigé et communiqué

1.a)- Ordre du jour

a) Période de questions portant sur l'ordre du jour

Règles pour la période de question numéro 1:

- 15 minutes;
- Maximum de deux (2) questions par intervenants;
- La question doit être formulée de façon succincte.

2.1 - Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 11^e jour de mai 2021 est accepté, tel que rédigé et communiqué.

3 - COMPTES À PAYER - MAI 2021

<u>NOM</u>	<u>SOLDE</u>
ÉNERGIES SONIC INC.	5 321.47
PRÉCISION S.G.	5 810.68
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	10 634.41
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE	4 933.06
TRANSPORT FRANCOIS BOUCHARD	7 358.40

3 - COMPTES À PAYER - MAI 2021

CONSORTIUM ROCHE / EMS	101 670.20
S3-K9 AGENCE DE SÉCURITÉ	3 456.18
STRONGCO	11 484.49
MRC DE CHARLEVOIX	5 071.40
PAT MÉCANICK INC.	6 144.26
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCAT	62 611.36
ÉVÉNEMENTS HARRICANA	3 000.00

4.1 - Règlement no 668 – modifiant le règlement no 614

Favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

4.2 - Projet 2 du règlement no 663 – Modifiant le règlement de zonage no 603 (Zone RX-2)

Autoriser l'usage G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone Rx-2 à l'extérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'extérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier.

4.3 - Projet 2 du règlement no 669 – Modifiant le règlement de zonage no 603

Autoriser l'usage C.1 Habitations multifamiliales isolées et enlever les classes d'usages E1 Services d'entretien et de vente de véhicules et G1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone U-8.

4.4 - Adoption du règlement no 667 – Camping illégal dans les lieux publics

Régir le camping dans les lieux publics et sur les plages du territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

4.5 - Adoption du règlement no 670 modifiant le règlement sur les permis et certificats 585

Établir les conditions d'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire isolé d'une superficie égale ou inférieure à 25 m² ;

4.6 - Avis de motion – modifiant le règlement de zonage no 603

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 9.1.1 VIA L'AJOUT DU PARAGRAPHE h)

L'article 9.1.1 du règlement de zonage #603 est modifiée via l'ajout du paragraphe h) libellé comme suit ;

4.6 - Avis de motion – modifiant le règlement de zonage no 603 (suite)

Une entrée charretière utilisée en commun par deux ou plusieurs terrains contigus est autorisée sur l'ensemble du territoire, selon les conditions suivantes ;

4.6 - Avis de motion – modifiant le règlement de zonage no 603 (suite)

-Lorsque la dénivellation du terrain possède une pente égale ou supérieure à 15 % sur l'ensemble du frontage au chemin du terrain visé par la demande.

4.7 - Avis de motion - Amendant le règlement de zonage 603

Avis de motion pour modifier le règlement de zonage numéro 603 dans le but :

- de modifier l'article 14.1.1 « Dispositions relatives à la coupe d'arbres, Zones habitation et villégiature de réserve », afin d'apporter des précisions quant aux normes de déboisement applicables dans les zones d'habitation et de villégiature de réserve »

4.8 - Abrogation - Avis de motion et présentation du règlement no 664 déposé lors de la séance du 13 avril 2021

Abroger l'avis de motion et la présentation du règlement no 664, déposé lors de la séance tenue le 13 avril 2021.

4.9 - Avis de motion - modifiant le règlement sur le Plan d'Implantation d'Intégration Architectural 587 – structure en conteneur

Avis de motion pour modifier le règlement sur la Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587 dans le but :

4.9 - Avis de motion - modifiant le règlement sur le Plan d'Implantation d'Intégration Architectural 587 – structure en conteneur (suite)

- de modifier de créer le chapitre 10 « Objectifs et critères d'évaluation pour un bâtiment faisant l'utilisation de matériaux certifiés ou récupérés (conteneur) à des fins structurelles »

4.9.1 – Présentation du projet de règlement no 674 modifiant le règlement de zonage 587 - Structure en conteneur

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de permettre l'utilisation de matériaux certifiés ou récupérés (conteneur) à des fins structurelles pour un bâtiment principal et/ou un bâtiment secondaire.

4.10 - Avis motion - Modifiant le règlement de zonage 603

Avis de motion pour modifier le règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage numéro 603 dans le but :

4.10.1 - Présentation du projet 1 du règlement no 675 modifiant le règlement de zonage no 603 – structure en conteneur

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.2

L'article 8.2 du règlement de zonage #603 est modifié
comme suit ;

L'article 8.2 « Véhicules utilisés comme bâtiment »,

4.10.1 - Présentation du projet 1 du règlement no 675 modifiant le règlement de zonage no 603 – structure en conteneur (suite)

Il est interdit d'utiliser, comme bâtiment principal ou secondaire ou encore comme usage principal ou secondaire, un véhicule ou tout élément conçu à l'origine comme une partie d'un véhicule. Il est aussi interdit d'utiliser une remorque dans le but d'y entreposer des objets ou du matériel.

4.10.1 - Présentation du projet 1 du règlement no 675 modifiant le règlement de zonage no 603 – structure en conteneur (suite)

Toutefois, l'utilisation de conteneur est autorisée aux fins structurelles d'un bâtiment principal ou secondaire sur l'ensemble du territoire conformément aux dispositions du présent règlement applicable aux bâtiments principaux et secondaires ainsi qu'aux objectifs et critères du chapitre 10 du règlement sur le PIIA 587

4.11 – Adoption du règlement no 665 - parapluie

Description	Terme maximal	Total
Aménagement en loisir	20 ans	442 888 \$
Acquisition d'immobilisations	20 ans	200 000 \$
Réfection de bâtiment	20 ans	20 000 \$
Total		662 888 \$

5.1 - Appui Projet Courtepointe - CPE

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François appuie le projet de la Courtepointe d'ouvrir un Centre de la petite enfance dans la municipalité;

La municipalité demande à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Émilie Foster, de soutenir le projet de CPE et fasse valoir, auprès du Gouvernement, les besoins particuliers du milieu.

5.2 – Programme d’entretien et d’évaluation des débits des poteaux d’incendie

Adopter le nouveau programme d’entretien de d’évaluation des débits des poteaux d’incendie 2021.

5.3 - Élection 2021 - Vote par correspondance 70 ans et plus

Permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021

5.4 - Lignage de rues

Mandater Lignage de stationnement (division Excali-pro inc.) pour le lignage des rues pour un montant de 5 702.76 \$.

5.5 - Contrevenant décédé

Autorise le percepteur d'amendes de la Cour municipale MRC de La Côte-de-Beaupré à fermer les dossiers dont le contrevenant est décédé et de ne pas réclamer les sommes dues en regard d'un constat d'infraction émit par la Sûreté du Québec ou par la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

5.6 - Formation - cours de premiers soins

Accepter la proposition de Secourisme RCR Québec et défrayer les coûts de 1900 \$ plus les taxes applicables pour la formation des employés et des pompiers volontaires.

5.7 - Acceptation - Nouvelle candidate pompière

Candidature de madame Dominique Maltais à titre de pompière volontaire pour la municipalité.

5.8 - Location terrain parc entrepreneurial - Steve McLean

Louer un espace d'environ 250 m² à monsieur Steve Mclean à même le terrain dont il dispose pour un prix de 300 \$/mois et une durée de 12 mois.

5.9 - Travaux de toiture chapelle Maillard - Mandat à l'entrepreneur

Mandat à Les Toitures Martin Roussel pour un montant de 11 600 \$ + les taxes applicables.

5.10 - Budget participatif - Projet(s) retenu(s)

Présentation des projets retenus.

5.11 - Demande d'appui - Projet Sommet Charlevoix

Appui à Sommet Charlevoix pour son projet récréotouristique.

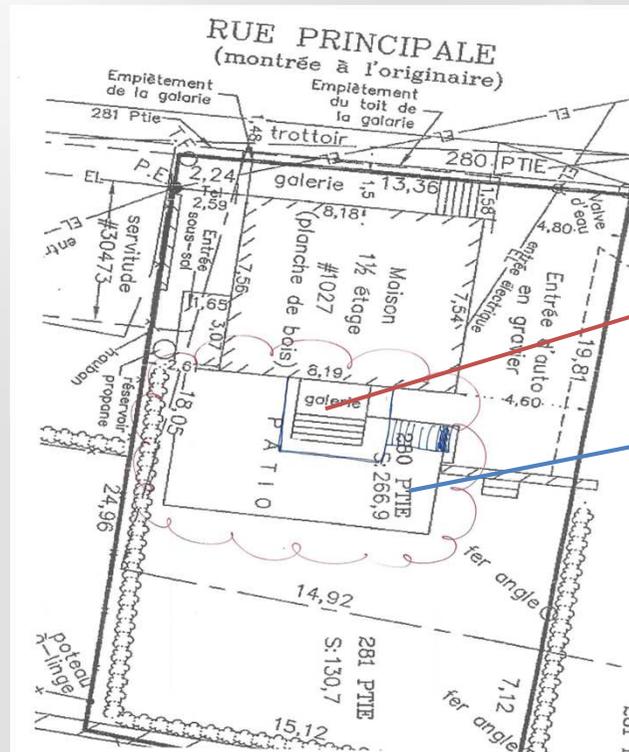
5.12 - Marc Bertrand - Chapelle Grande Pointe

Appui à Marc Bertrand pour son projet d'exposition à la Chapelle de Grande-Pointe.

5.13 - Vente de terrain - Lot 4 791 420

Vente du lot 4 792 420 à monsieur Gildas Desgagnés
pour la somme de 12 293 \$.

5.15 - 1027 rue Principale - Modification d'une terrasse



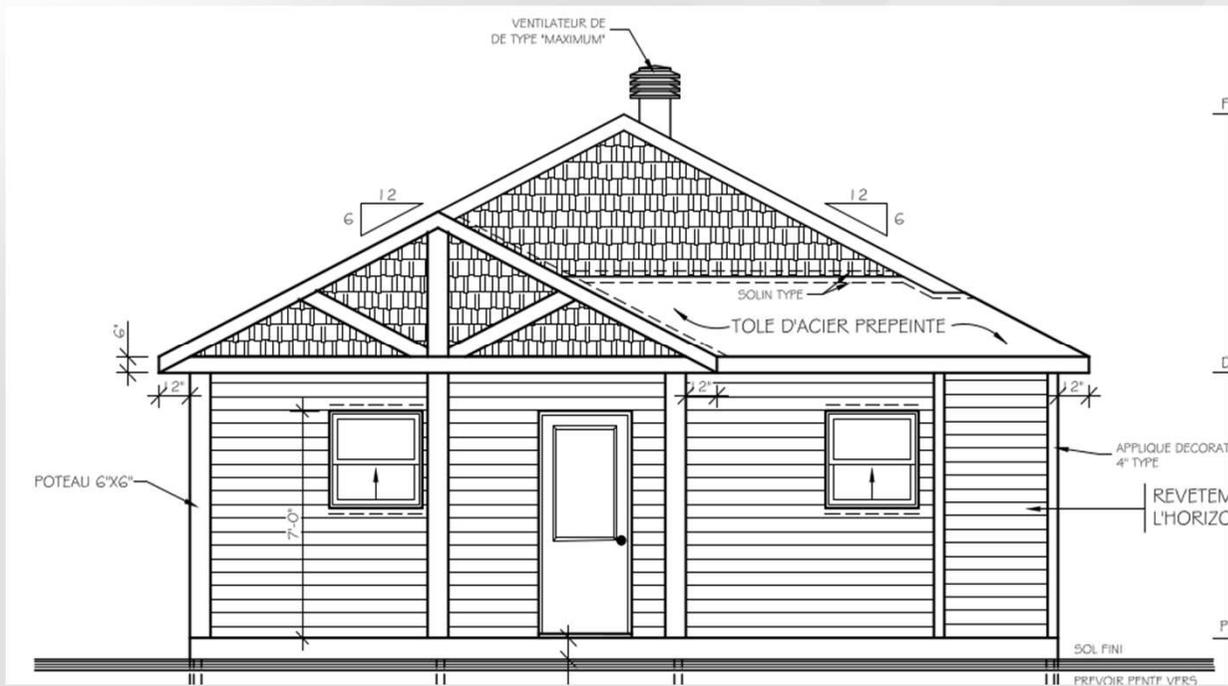
Galerie existante
et galerie
projetée après
travaux

5.16 - 987 rue Principale - Rénovation extérieure

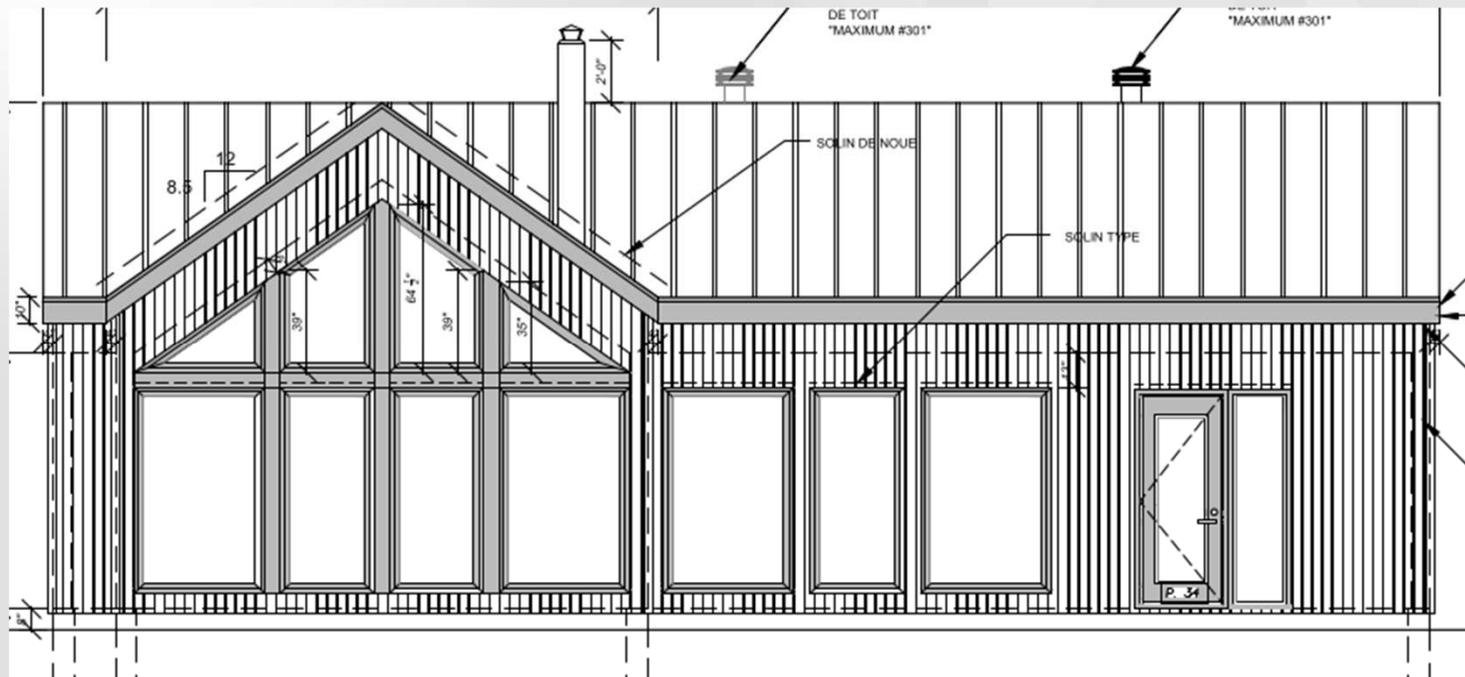


Secteur visé par les
travaux

5.17 - Nouvelle Construction - Lot 4 793 013 - Chemin Jacques-Labrecque



5.18 - Nouvelle Construction - Lot 4 793 061 - Chemin Marius-Barbeau



5.19 - Nouvelle Construction - Lot 4 792 867 - Chemin Alfred-Pelland



5.20 - Nouvelle Construction - Lot 5 292 169 - Chemin du Haut-Lieu



5.21 - M. Maurice Bouchard - Incitatifs à l'établissement

Remboursement d'un montant de 750 \$ à M. Maurice Bouchard pour la réalisation d'une étude géotechnique.

5.22 - Végétalisation d'un talus en pierre - Construction St-Gelais

Accepter la proposition de Constructions St-Gelais pour la végétalisation d'un talus de pierre dans la rue des pins pour une somme de 19 950 \$ + les taxes applicables.

5.23 - Le Versant - Acquisition des rues en exécution de la transaction

Acquérir de 9390-9786 Québec Inc., les immeubles (chemins) dont la désignation suit:

- A) Chemin des Framboisiers (matricule 0046 71 7605)**
- B) Partie du Chemin Savard (matricule 0146 11 0714)**
- C) Chemin de la Bleuetière et parties du Chemin Chagnon et du Chemin du Versant (matricule 0146 20 1980)**

5.23 - Le Versant - Acquisition des rues en exécution de la transaction (suite)

D) Partie du Chemin Josaphat (matricule 0145 39 3466)

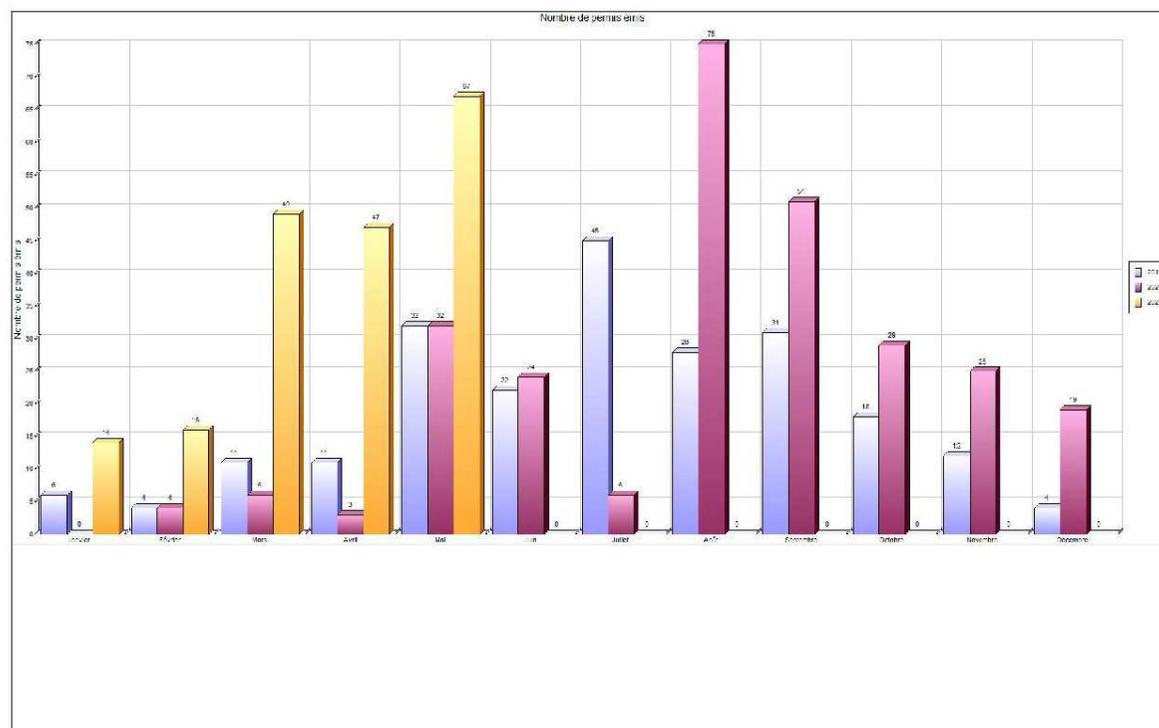
E) Partie du chemin Josaphat (matricule 0045 58 8315)

**F) Terrain Chemin des Vieilles Côtes (matricule 0045 58
3619)**

5.23 - Le Versant - Acquisition des rues en exécution de la transaction (suite)



6. - Prise d'acte des permis émis en avril 2021



7 - Courrier de mai 2021

7.1 - Commission municipale – Adoption du budget

Lettre de la Commission municipale concernant l'adoption du budget et du Plan triennal d'immobilisation.

7 - Courrier de mai 2021

7.2 – Association des contribuables de PRSF

Lettre de l'association des contribuables de Petite-Rivière-Saint-François.

8 - Divers

8.1 - Lettre d'appui au service de formation en alphabétisation de Charlevoix

Appuyer la démarche du Service de formation en alphabétisation de Charlevoix pour mise en place d'atelier d'initiation aux nouvelles technologies.

8 - Divers

8.2 – Formation Serge Bilodeau – Gérer sa communauté pour un environnement numérique sain.

9 - Rapport des conseillers(ère)

Publié sur les réseaux sociaux

10 - Question du public

Règles pour la période de question numéro 2 :

- 30 minutes;
- Questions en lien avec l'ordre du jour;
- Possibilité de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour;
- La question doit être formulée de façon succincte.

11 - Levée de l'assemblée